

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2018

TRANSFERT COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT - (N° 581)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
M. Cinieri et M. Cordier

ARTICLE PREMIER

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Reporter l'entrée en vigueur de cette mesure au 1^{er} janvier 2026 ne règle pas le problème démocratique que pose cette obligation de transfert...